MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1129 25 juillet 2002

SOMMAIRE

(L')Abbaye S.A., Luxembourg 54178	Harvest Holding S.A., Luxembourg	54185
ADV. Arch S.A., Luxembourg 54158	Heliandre Holding S.A., Luxembourg	54190
Agoranet Holding S.A., Luxembourg 54189	HPT Service S.A., Luxembourg	54180
Amberley S.A., Luxembourg 54158	Imison International S.A., Luxembourg	54177
Anassa & Co S.A., Luxembourg 54158	ING International, Sicav, Strassen	54186
Apicius S.A., Luxembourg54156	ING/BBL (L) Invest, Sicav, Luxembourg	54187
ARB LUX, Art Réparations Béton, S.à r.l.,	ING/BBL (L) Renta Fund, Sicav, Luxembourg	54187
Foetz 54170	Institut de Recherches Economiques et Fiscales,	
Aristidina S.A., Luxembourg54156	A.s.b.l., Luxembourg	54147
Axafil S.A., Luxembourg 54153	Interbase S.A., Luxembourg	54180
Banque Ferrier Lullin (Luxembourg) S.A., Luxem-	International Paper S.A., Luxembourg	54179
bourg 54151	International Timber S.A. Investment & Trading,	
Boaz S.A., Luxembourg 54153	Luxembourg	54179
Bocaril S.A.H., Luxembourg 54183	Investment 23 S.A., Luxembourg	54179
C.I.C.A.C. S.A.H., Luxembourg 54188	Invincible Real Estate S.A., Luxembourg	54177
Chaseopen Holding S.A., Luxembourg 54153	ISPI Holding S.A., Luxembourg	54191
CitiSelect Portfolios 54152	Jadof Invest S.A.H., Luxembourg	54190
Compagnia Generale Mercantile Azionaria Hol-	Kahlo Investment S.A., Luxembourg	54179
ding S.A., Luxembourg 54156	Lamazere Holding S.A., Luxembourg	54150
Compagnie de la Mode S.A., Luxembourg 54151	Langdon S.A., Luxembourg	54173
Compagnie Internationale du Tourisme «CIT»	LGL Investments S.A., Luxembourg	54178
S.A., Luxembourg	Louis XIV S.A., Luxembourg	54178
Concordia S.A., Luxembourg 54150	Marsan Holding S.A., Luxembourg	54189
Converter Technologies Holding S.A., Luxemburg 54187	Minico Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	54177
Damigiana Holding S.A., Luxembourg 54187	Murray Universal, Sicav, Luxembourg	54185
Desalline S.A.H., Luxembourg 54186	Paar S.A., Luxembourg	54188
Disauto S.C.I., Syren 54157	Performa Fund, Sicav, Luxembourg	54189
(The) Egypt Trust Fund, Sicaf, Luxembourg 54191	Plaza Trust S.A.H., Luxembourg	54184
Etablissement Général d'Investissement S.A., Lu-	Plosible S.A., Luxembourg	54184
xembourg 54184	Pontocho Holding S.A., Luxembourg	54172
Euroimm S.A., Luxembourg 54149	PwC Consulting International, S.à r.l., Luxem-	
Flying Touch S.A., Luxembourg 54181	bourg	54162
Four Points S.A., Luxembourg 54181	RIM Global Fund	54150
Furland Holding S.A., Luxembourg 54192	S.E.P.T. S.A., Luxembourg	54146
Gavigno's S.A., Luxembourg 54181	S.I.C. Société d'Investissements Continentale	
Gestione Mercantile Azionaria Commerciale S.A.,	S.A., Luxembourg	54151
Luxembourg 54180	S.I.M.I. S.A., Luxembourg	54146
Golddust Trading Corp. S.A., Luxembourg 54181	S.IN.IT. Société Internationale d'Investissements	
Greenfield International S.A.H., Luxembourg 54186	Techniques S.A.H., Luxembourg	54183
Harlington S.A., Luxembourg 54180	S.O.P.A.M. S.A., Société de Participations et	

d'Activités Musicales S.A., Luxembourg	54182	Standard International Holdings S.A., Luxem-	
Sagittaire S.A., Luxembourg	54172	Luxembourg	54149
Salamandre S.A., Luxembourg	54170	(La) Stangata S.A., Luxembourg	54178
SCAC International S.A.H., Luxembourg	54183	Star of Bethlehem S.A., Luxembourg	54182
Secinvest Holding S.A., Senningerberg	54154	Stocktrade Investments S.A., Luxembourg	54192
SHC (Champs Elysées), S.à r.l., Luxembourg	54160	Strategic Paris, S.à r.l., Luxembourg	54159
SHC (Champs Elysées), S.à r.l., Luxembourg	54160	Strategic Paris, S.à r.l., Luxembourg	54159
SHC St. Ermin's, S.à r.l., Luxembourg	54161	Tease S.A.H., Luxembourg	54191
SHC St. Ermin's, S.à r.l., Luxembourg	54161	Tecanox S.A.H., Luxembourg	54185
Silver Rose S.A., Luxembourg	54146	Texorient S.A. Holding, Luxembourg	54182
Siransa S.A., Luxembourg	54172	TruSecure Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	54173
Snaps 34 S.A., Luxembourg	54192	Uniseal Holding S.A., Luxembourg	54183
Société Internationale de Gestion et Contrôle		Upifra S.A., Luxembourg	54190
(S.I.G.C.) S.A., Luxembourg	54182	Yrénée S.A., Luxembourg	54184
Standard International Holdings S.A., Luxem-			
bourg	54149		

S.I.M.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 65.465.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

S.I.M.I. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38101/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

SILVER ROSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 62.126.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

SILVER ROSE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38102/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

S.E.P.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 52.811.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

S.E.P.T. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38103/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

INSTITUT DE RECHERCHES ECONOMIQUES ET FISCALES, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

STATUTS

L'an deux mille deux, le 20 juin, les soussignés arrêtent par les présentes les statuts d'une association sans but lucratif (A.s.b.l.) qu'ils déclarent constituer entre eux, conformément à la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Titre Ier. Dénomination, Siège social

- Art. 1er. L'association est dénommée INSTITUT DE RECHERCHES ECONOMIQUES ET FISCALES.
- Art. 2. Son siège social est établi au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg ou à tout autre endroit à désigner par l'Assemblée Générale.
 - Art. 3. La durée de l'association est illimitée. Elle peut être en tout temps dissoute.

Titre II. Objet

Art. 4. L'association a pour objet: la recherche, la rédaction et la publication et diffusion de travaux et analyses en matière juridique, fiscale, comptable et économique internationale.

Elle peut poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment organiser et participer à des séminaires, conférences, réunions ou cours destinés entre autres à faire connaître ses travaux et, prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet ou ayant pour but de promouvoir la recherche dans les matières ci-dessus.

Titre III. Associés

Art. 5. Le nombre minimum des membres ne peut être inférieur à trois. Le nombre des membres de l'association n'est pas limité.

Les membres et associés sont:

Madame Victoria Curzon Price, Professeur d'université, résidant 12, chemin de la Paumière, Conches, Suisse, de nationalité anglaise;

Monsieur Thierry Afschrift, Professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles, résidant 31, avenue Maréchal, Bruxelles, Belgique, de nationalité belge;

Monsieur Enrico Colombatto, Professeur d'université, résidant 93 int. 6 Via Strada S. Brigida, Moncalieri, Italie, de nationalité italienne;

Monsieur Jean-Philippe Delsol, Avocat, résidant 199, chemin du Panorama, Caluire-et-Cuire, France, de nationalité française;

Monsieur Jacques Garello, Professeur d'université, résidant 15, boulevard Merle, Marseille, France, de nationalité française;

Monsieur Michaël von Liechtenstein, Administrateur de sociétés, résidant 4 Sonn Brickstrasse, Vaduz, Liechtenstein, de nationalité liechtensteinoise;

Monsieur Serge Tabery, Avocat, résidant 22, rue des Primevères, Luxembourg-Ville, Luxembourg, de nationalité belge.

- **Art. 6.** Peut être membre toute personne désireuse d'aider ou de participer à ses activités, en s'engageant à en respecter les statuts, le règlement d'ordre intérieur et toutes décisions prises conformément à ceux-ci.
- Art. 7. Toute personne qui désire devenir membre doit adresser une demande écrite au Conseil d'Administration. Ce dernier décide souverainement de l'admission de nouveaux membres.
- Art. 8. L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale, à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées. Le conseil d'administration peut suspendre, jusqu'à décision de l'assemblée générale, les membres qui se seraient rendus coupables d'infraction grave aux statuts ou au règlement.
- **Art. 9.** L'associé démissionnaire, suspendu ou exclu et les héritiers ou ayants droits d'un associé démissionnaire suspendu, exclu ou défunt, n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire.

Titre IV. Cotisations

Art. 10. Les associés sont astreints à une cotisation ne pouvant excéder EUR 10,- (dix Euros). Cette cotisation sera fixée annuellement par le Conseil d'Administration.

Les ressources de l'association comprennent les cotisations et les dons, conformément à l'article 16 de la loi ainsi que toutes autres recettes permises par la loi.

Titre V. Assemblée Générale

- Art. 11. L'Assemblée Générale est composée des membres. Elle est présidée par le président du Conseil d'Administration ou s'il est absent, par un vice-président ou par le plus âgé des administrateurs.
- Art. 12. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi et les présents statuts.
- **Art. 13.** Il doit être tenu au moins une assemblée générale chaque année, dans le courant du premier semestre. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée â tout moment par décision du conseil d'administration à la demande d'au moins un cinquième des membres.

- Art. 14. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration par lettre ordinaire, adressée à tous les membres au moins sept jours avant la réunion; elle est signée par un des administrateurs au nom du conseil. L'ordre du jour est mentionné dans la convocation; toute proposition signée par au moins un vingtième des membres doit y figurer. Sauf les cas prévus dans la loi ou les présents statuts, l'assemblée ne peut délibérer valablement sur les points qui ne figurent pas à l'ordre du jour.
- Art. 15. Tous les membres ont un droit de vote égal à l'assemblée générale. Les membres peuvent se faire représenter par un mandataire, porteur de leur procuration.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par la loi et les présents statuts.

En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Art. 16. Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président et un administrateur. Ces procès-verbaux sont conservés dans un registre ad hoc où tous les membres peuvent en prendre connaissance.

Titre VI. Conseil d'Administration

- Art. 17. L'association est administrée par un conseil composé de trois administrateurs au moins, nommés et révocables par l'Assemblée Générale et choisis parmi les membres.
- **Art. 18.** La durée du mandat est fixée à 3 ans. En cas de vacances au cours d'un mandat, les administrateurs élisent à la majorité de voix l'administrateur provisoire nommé pour mettre fin à la vacance. L'administrateur nommé provisoirement achève le mandat de celui qu'il remplace. Les administrateurs sortants sont rééligibles.
- Art. 19. Le Conseil peut désigner parmi ses membres un président et deux vice-présidents. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par un vice-président ou le plus agé des administrateurs présents.
- **Art. 20.** Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Les décisions sont consignées sous forme de procès-verbaux signés par l'ensemble des administrateurs présents ou représentés.

- **Art. 21.** Le conseil se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs. Il ne peut statuer que si la majorité des membres est présente. Ses décisions sont prises à la majorité simple des votants, la voix du président ou de son remplacant étant, en cas de partage, prépondérante. Les procès-verbaux signés par le président et un administrateur sont conservés dans un registre ad hoc.
- Art. 22. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Sont seuls exclus de sa compétence les actes réservés à l'Assemblée générale par la loi et les présents statuts.
- Art. 23. Les actes qui engagent l'association autres que ceux de gestion journalière sont signés par deux administrateurs.

Les actes de gestion journalière qui engagent l'association sont signés par deux administrateurs ou par le président du conseil agissant seul.

- Art. 24. Le conseil nomme et destitue, soit par lui-même, soit par délégation, tous les agents, employés, ouvriers et membres du personnel de l'association. Il déterminera leurs occupations.
- Art. 25. Le conseil peut déléguer la gestion journalière de l'association, avec l'usage de la signature afférente à cette gestion à des administrateurs-délégués choisis parmi ses membres. Il fixe leurs pouvoirs.
- **Art. 26.** Toutes actions judiciaires, tant demanderesses que défenderesses, sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le conseil d'administration.
- Art. 27. Les actes qui engagent l'association, autres que ceux de gestion journalière, sont signés, sauf délégation spéciale du conseil, par le président ou deux administrateurs qui n'auront pas à justifier de leurs pouvoirs à l'égard des tiers.
- **Art. 28.** Les administrateurs exercent leur mandat à titre rémunéré. Leur rémunération sera fixée par l'Assemblée générale annuelle. Ils ne contractent, en raison de leur fonction aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 29. Le conseil d'administration aura l'obligation de présenter à l'assemblée générale les comptes pour l'exercice écoulé et un budget pour le prochain exercice conformément à l'article 13 de la loi.

Titre VIII. Règlement d'ordre intérieur

Art. 30. Un règlement d'ordre intérieur pourra être présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale. Des modifications à ce règlement pourront être apportées par une Assemblée Générale statuant à la majorité simple des associés présents ou représentés.

Titre IX. Dispositions diverses

- **Art. 31.** L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre. Par exception, le premier exercice débute ce jour pour se clôturer le 31 décembre 2003.
- Art. 32. En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée Générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à une ou des oeuvres similaires.

Assemblée générale extraordinaire

Tous les membres étant présents ou représentés, l'Assemblée Générale de ce jour a élu en qualité d'administrateurs:

- Madame Victoria Curzon Price, Professeur d'université, résidant au 12, chemin de la Paumière, Conches, Suisse;
- Monsieur Thierry Afschrift, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, résidant au 31, avenue Maréchal, Bruxelles, Belgique;
 - Monsieur Enrico Colombatto, Professeur d'université, résidant à 93 int. 6 Via Strada S. Brigida, Moncalieri, Italie;
 - Monsieur Jean-Philippe Delsol, Avocat, résidant au 199, chemin du Panorama, Caluire-et-Cuire, France;
 - Monsieur Jacques Garello, Professeur d'université, résidant au 15, boulevard Merle, Marseille, France;
- Monsieur Michaël von Liechtenstein, Administrateur de sociétés, résidant au 4, Sonn Brickstrasse, Vaduz, Liechtenstein;
 - Monsieur Serge Tabery, Avocat, résidant au 22, rue des Primevères, Luxembourg-Ville, Luxembourg, plus amplement qualifiés ci-dessus, qui acceptent ce mandat.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date que dessus.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50412/322/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

EUROIMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 74.432.

_

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

EUROIMM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38057/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.445.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(38162/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.445.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(38163/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

RIM GLOBAL FUND, Fonds Commun de Placement.

Abänderung des Verwaltungsreglements

Durch Beschluß der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsgesellschaft, mit Zustimmung der HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBOURG S.A. in ihrer Eigenschaft als Depotbank, wird das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds RIM GLOBAL FUND wie folgt abgeändert:

I) Artikel 1, Nr. 1, zweiter Satz, wie folgt abgeändert:

«Das Fondsvermögen abzüglich der Verbindlichkeiten muß innerhalb von sechs Monaten nach Genehmigung des Fonds mindestens 1.239.467,62 Euro erreichen.»

II) Artikel 10, Nr. 2, wird wie folgt abgeändert:

«Die Verwaltungsgesellschaft erhält aus dem Vermögen jedes Teilfonds ein Entgelt von bis zu 0,30% p.a., mindestens EUR 20.000,- p.a. des Netto-Fondsvermögens des jeweiligen Teilfonds das auf der Basis des Anteilwertes des jeweiligen Teilfonds an jedem Bewertungstag zu berechnen und monatlich nachträglich auszuzahlen ist.»

III) Artikel 10, Nr. 3 wird wie folgt abgeändert:

«Der Anlageberater erhält aus dem Fondsvermögen des jeweiligen Teilfonds eine Vergütung, die täglich auf das Nettovermögen des jeweiligen Teilfonds berechnet wird. Die Zahlung dieser Vergütung erfolgt auf monatlicher Basis. Die Vergütung kann bei den einzelnen Teilfonds zu unterschiedlichen Sätzen erhoben werden und darf 1,5% p.a. des Nettovermögens nicht überschreiten. Der für die jeweiligen Teilfonds gültige Satz wird im Verkaufsprospekt festgelegt.»

IV) Artikel 10, Nr. 4, Punkt a. wird wie folgt abgeändert:

«Die Depotbank erhält aus dem Fondsvermögen:

a) ein Entgelt für die Tätigkeit als Depotbank in Höhe von bis zu 0,10% p.a., mindestens EUR 6.000,- p.a., des Netto-Fondsvermögens des jeweiligen Teilfonds, das auf der Basis des Anteilwertes des jeweiligen Teilfonds an jedem Bewertungstag zu berechnen ist und monatlich nachträglich ausgezahlt wird. Die Depotbank kann auf das ihr zustehende Entgelt die Auszahlung eines anteiligen Vorschusses verlangen.»

V) Artikel 12, Absatz 3, wird wie folgt abgeändert:

«Ferner können die nicht realisierten Kursgewinne sowie sonstige Aktiva zur Ausschüttung gelangen, sofern das Netto-Gesamtvermögen des Fonds nicht unter 1.239.467,62 EUR sinkt.»

Luxemburg, den 21. Juni 2002.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

Unterschriften

HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51055/253/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

CONCORDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 53.809.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

CONCORDIA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38058/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

LAMAZERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 19.128.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Signature.

(38112/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

BANQUE FERRIER LULLIN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 27.418.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal du Conseil d'Administration de la société anonyme BANQUE FERRIER LULLIN (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après «la Société») qu'il a été mis fin, d'un commun accord, à la relation contractuelle de travail avec Monsieur Hein Poelmans en tant que membre du Comité de Direction avec rang de Directeur (Directeur du département Clientèle et Marchés) avec effet au 14 juin 2002.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Daniel Beck, en remplacement de Monsieur Hein Poelmans, en tant que membre du Comité de Direction à compter du 14 juin 2002 et pour une durée indéterminée.

Sont membres du Comité de Direction de la Société:

- Monsieur Thomas Wittlin, managing director, demeurant à Mamer;
- Monsieur Daniel Beck, executive director, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition

Me A. Marc

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51056/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2002.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DU TOURISME «CIT» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 47.838.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

COMPAGNIE INTERNATIONALE DU TOURISME S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38059/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

COMPAGNIE DE LA MODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 47.294.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

COMPAGNIE DE LA MODE S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38060/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

S.I.C. SOCIETE D'INVESTISSEMENTS CONTINENTALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 25.427.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Signature.

(38113/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

CitiSelect PORTFOLIOS, Fonds Commun de Placement.

MANAGEMENT REGULATIONS

The below mentioned amendments of the Management Regulations of the MUTUAL INVESTMENT FUND («Fonds Commun de Placement») CitiSelect PORTFOLIOS, shall come into effect on July 30, 2002 in accordance with Article 15. Upon decision of CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., acting as management company of CitySelect PORTFOLIOS with the approval of CITIBANK INTERNATIONAL plc (Luxembourg Branch), acting as custodian of CitiSelect PORTOFOLIOS, the articles of the Management Regulations have been amended as follows:

- 1) in item 2) of the introduction and in Article 3, first paragraph, «registered office» of CITIBANK INTERNATIONAL plc (Luxembourg Branch) has been replaced by «office»;
- 2) in Articles 2 and 12 «annual fee(s)» has been replaced by «management fee(s)» and «per annum» has been added after the percentage level of fees;
- 3) Article 8. Net Asset Value: following wording on valuation of fixed income securities has been added: «Fixed income securities are valued on the basis of the latest available middle price on the relevant stock exchange or the middle prices of last available quotes from market makers that constitute the main market for such securities»; 4) Article 17 has been reworded to read as follows:

Art. 17. Duration of the Fund; Liquidation of the Fund; Termination of a Sub-Fund or Class and Merger of the Sub-Funds and Classes

Duration of the Fund

There is no limit to the duration of the Fund. The Fund may, however, be liquidated, any Sub-Fund may be terminated or merged and a Class of Units may be terminated in the following circumstances:

Liquidation of the Fund

- a) The decision to liquidate the Fund will be taken by mutual agreement of the Management Company and the Custodian Bank. The Management Company may, in particular, decide such liquidation where the Net Asset Value of the Fund has decreased to an amount equal to or less than that determined by the Management Company, from time to time, to be the minimum Net Asset Value for the Fund to be operated in an efficient manner, or in case of a significant change in the economic, social or political situation or for any other reasons deemed by the Management Company to be in the best interest of the Unit Holders. No Units of the Fund will be issued after the date of such decision. Redemption and conversion of the Units remain possible if the equal treatment of the Unitholders is safeguarded. Prior notice of the liquidation shall be given to Unit Holders concerned as deemed appropriate by the Management Company or required in any relevant jurisdiction where the Fund is distributed. During the period leading up to the liquidation of the Fund, the redemption price will reflect all estimated expenses and costs relating to the liquidation.
- b) The Fund shall be liquidated in any of the other cases provided for by Article 21 of the law of March 30, 1988 relating to collective investment undertakings. The aforementioned provisions of the law provides, among other things, for the liquidation of the Fund in the event of the bankruptcy of the Management Company or of the Custodian Bank, in the event that Custodian Bank's or the Management Company's respective appointment is terminated or their license withdrawn, if they are not replaced within two months. As soon as the event that gives rise to liquidation occurs, no Units will be issued. Notice of the liquidation shall be given without delay by the Management Company or the Custodian Bank.

Notice of liquidation of the Fund will be published in the Mémorial and in at least three newspapers with appropriate distribution to be determined by the Management Company and the Custodian Bank, one of which at least should be a Luxembourg newspaper.

Termination of any Sub-Fund or of any Class of Un

The decision to terminate any Sub-Fund or any Class of Units will be taken by mutual agreement of the Management Company and the Custodian Bank. The Management Company may, in particular, decide such termination where the Net Asset Value of the Sub-Fund or Class has decreased to an amount equal to or less than that determined by the Management Company, from time to time, to be the minimum Net Asset Value for the Sub-Fund or Class to be operated in an efficient manner, or in case of a significant change in the economic, social or political situation or for any other reasons deemed by the Management Company to be in the best interest of the Unit Holders. No Units of the Sub-Fund or Class, as the case may be, will be issued after the date of such decision. Redemption and conversion of the Units remain possible if the equal treatment of the Unitholders is safeguarded. Prior notice of the termination shall be given to Unit Holders concerned as deemed appropriate by the Management Company or required in any relevant jurisdiction where the Sub-Fund or Class of Units is distributed in accordance with Article 16 above. During the period leading up to the termination of the Sub-Fund or Class of Units, the redemption price will reflect all estimated expenses and costs relating to the termination.

The net liquidation or termination proceeds of the Fund or Sub-Fund or Class, as the case may be, will be distributed to Unit Holders in proportion to their respective holdings in the Fund or Sub-Fund or Class as at the date of liquidation or termination in accordance with the law of March 30, 1988. Liquidation or termination proceeds which are not claimed by, or cannot be distributed to, Unit Holders shall be deposited at the close of liquidation or termination with the Luxembourg Consignments Office (Caisse des Consignations) for a period of 30 years.

Merger of Sub-Funds or Classes

The Management Company, with the approval of the Custodian Bank, may decide to merge two or more Sub-Funds or Classes of the Fund as well as merge one or more Sub-Funds or Classes of the Fund into another Luxembourg undertaking for collective investment regulated by Part I of the Luxembourg law of March 30, 1988 where the Net Asset Value of any Sub-Fund or Class has decreased to an amount equal to or less than that determined by the Management

Company, from time to time, to be the minimum Net Asset Value for such Sub-Fund or Class to be operated in an efficient manner, or in case of a significant change in the economic, social or political situation, or to promote operational or management efficiency, or for any other reasons deemed by the Management Company to be in the best interest of the Unit Holders. Prior notice will be given to Unit Holders of the Sub-Fund or Class being merged in accordance with Article 16 above. Unit Holders not wishing to participate in the merger may request the redemption of their respective Units during a period of at least one month following publication of the Notice. The redemption shall be effected free of redemption charges (other than the CDSC applicable to Class B Units), at the applicable Net Asset Value determined on the day such instructions are deemed to have been received.

The Management Company

The Custodian Bank

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 29, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55690/260/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2002.

CHASEOPEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 83.577.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

CHASEOPEN HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38061/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

BOAZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 62.228.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

BOAZ S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38062/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

AXAFIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 77.322.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

AXAFIL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38063/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

SECINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

STATUTS

L'an deux mille deux, le trois mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu

- 1. WARMINSTER CONSULTING S.A., avec siège social à Bélize, dûment représentée sur base d'une procuration par Monsieur Jean-Christophe Tressel, demeurant à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
 - 2. Monsieur Jean-Christophe Tressel, employé privé, demeurant à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal ici représentée par Monsieur Patrick Eschette, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle après avoir été signée et paraphée ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Denomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1**er.- Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme, sous la dénomination de SECINVEST HOLDING S.A.
 - Art. 2.- Le siège social est établi dans la Commune de Niederanven.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

- Art. 3.- La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4.- La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés commerciales.

Art. 5.- Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6.- La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

- Art. 7.- Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.
- Art. 8.- Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9.- Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

- Art. 10.- La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.
- Art. 11.- La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

- Art. 12.- L'année sociale commence le premier octobre pour se terminer le trente septembre de l'année suivante.
- Art. 13.- Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14.- L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15.- L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16.- L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le 2ème jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17.- La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2003.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1 WARMINSTER CONSUTLING S.A., prénommée, trente actions	30
2 Monsieur Jean-Christophe Tressel, prénommé, une action	1
Total: trente et une actions	31

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais - Evaluation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents euro (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un.
- 2.- Est appelé à la fonction d'administrateur délégué:

Monsieur Patrick Eschette, docteur en sciences économiques, employé privé, demeurant à L-4343 Esch-sur-Alzette, 73, rue du Viaduc.

- 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Patrick Eschette, docteur en sciences économiques, employé privé, demeurant à L-4343 Esch-sur-Alzette, 73, rue du Viaduc.
 - b) Monsieur Marc Hayard, directeur, demeurant à L-8398 Roodt/Septfontaines, 8, op den Rousen.

- c) Monsieur Romain Schmit, responsable asset management, demeurant à L-7651 Heffingen, 12, Um Knäppchen.
- 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société EuWeHa S.A., établie à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

- 5.- Les mandats des administrateurs et commissaire seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille huit.
 - 6.- Le siège social est fixé à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Eschette, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 12CS, fol. 65, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 mai 2002.

P. Bettingen.

(38207/202/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

ARISTIDINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 68.766.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

ARISTIDINA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38064/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

APICIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 84.612.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

APICIUS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38065/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

COMPAGNIA GENERALE MERCANTILE AZIONARIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 80.349.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

COMPAGNIA GENERALE MERCANTILE AZIONARIA HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38066/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

DISAUTO S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5898 Syren, 36, rue Aloyse Ludovissy.

STATUTS

L'an deux mille deux, le deux mai,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-Pierre Graeffly, employé privé, demeurant à L-5898 Syren, 36, rue Aloyse Ludovissy,
- 2.- Monsieur Pascal Authelet, employé privé, demeurant à B-6790 Aubange, 17, rue du Village,
- 3. La société CHANCE INTERNATIONAL LTD avec siège social à Tortola, British Virgin Islands, 325 Waterfront Drive, Wickhams Cay, Road Town,

ici représentée par Madame Stella Battista, conseil fiscal, demeurant à Howald et Monsieur Carlo Lettal, conseil fiscal, demeurant à Grevenmacher,

en vertu d'une résolution datée du 8 octobre 1998 et d'une décision de l'associé unique datée du 2 octobre 1998, lesquelles sont restées annexées à un acte de dépôt reçu par le notaire instrumentant en date du 28 septembre 1999, numéro 4.950 du répertoire, enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 13 octobre 1999, volume 911B, folio 3, case 1. Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}.- La société a pour objet la promotion, l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

- Art. 2.- La société prend la dénomination de DISAUTO SCI.
- Art. 3.- La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participants.
 - Art. 4.- Le siège social est établi à Syren.
- Art. 5.- Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euro (EUR 2.500,-), représenté par cent (100) parts sans désignation de valeur nominale, réparties comme suit:
 - I.- Monsieur Jean-Pierre Graeffly, prénommé, quarante neuf parts
 49

 2.- Monsieur Pascal Authelet, prénommé, deux parts
 2

 3. La société CHANCE INTERNATIONAL LTD, préqualifiée, quarante neuf parts,
 49

 Total: mille parts
 100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euro (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6.- La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7.- La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

- Art. 8.- Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.
- Art. 9.- La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales.
- Art. 10.- Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.
- Art. 11.- Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se réunissent en assemblée générale et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes: l.- Le nombre des gérants est fixé à un.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Pierre Graeffly, préqualifié.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature individuelle du gérant.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à L-5898 Syren, 36, rue Aloyse Ludovissy.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Battista, C. Lettal, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 12CS, fol. 65, case 12. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 mai 2002.

P. Bettingen.

(38208/202/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

ANASSA & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 82.512.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

ANASSA & CO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38067/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

AMBERLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 78.952.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

AMBERLEY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38068/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

ADV. ARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 78.144.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

ADV. ARCH S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38069/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

STRATEGIC PARIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.287.

_

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 24 janvier 2002

L'associé unique a décidé de prendre les résolutions suivantes avec effet au 31 décembre 2001 conformément à la loi du 1^{er} août 2001 relative à la conversion en Euro au 1^{er} janvier 2002:

- 1. Annulation de la valeur nominale des cent (100) parts sociales émises par la société.
- 2. Conversion de la devise du capital social du franc luxembourgeois en Euro, le présent capital social d'un montant de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) étant converti en un montant de douze mille trois cent quatrevingt-quatorze Euro et soixante-sept Cents (EUR 12.394,67).
- 3. Augmentation du capital social à concurrence de trente-trois Cents (EUR 0,33) par capitalisation partielle de la réserve légale, preuve de la disponibilité de la réserve ayant été donnée par un bilan de la Société en date du 31 décembre 2001, pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euro et soixante-sept Cents (EUR 12.394,67) à douze mille trois cent quatre-vingt-quinze Euro (EUR 12.395,-).
- 4. Rétablissement de la valeur nominale des parts sociales à cent vingt-trois Euro et quatre-vingt-quinze Cents (EUR 123,95).
 - 5. Modification consécutive de l'article cinq des Statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quinze Euro (EUR 12.395,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois Euro et quatre-vingt-quinze Cents (EUR 123,95) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Pour la société

ANDERSEN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 53, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38175/501/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

STRATEGIC PARIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.287.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2002

L'associé unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- 1. Accepter la démission de Monsieur Procopis en qualité de gérant de la société avec effet au 31 mars 2001 et lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission.
 - 2. Nommer avec effet immédiat en qualité de nouveaux gérants de la société:
- Monsieur Laurence Geller, Chief Executive Officer, demeurant à 2333 North Cleveland, Chicago, Illinois 60614, USA;
 - Madame Christine Richter, Finance Manager, demeurant 9 Meldon Close, London SW6 2AQ, United Kingdom;
- Madame Denise Clare Grant, Investment Manager Europe, demeurant à Earls Court Road, London W8 6EB, United Kingdom.
 - 3. La durée du mandat des gérants est illimitée.

En conséquence, le conseil de gérance de la société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Laurence Geller, Chief Executive Officer, demeurant à 2333 North Cleveland, Chicago, Illinois 60614, USA:
 - Madame Christine Richter, Finance Manager, demeurant 9 Meldon Close, London SW6 2AQ, United Kingdom;
- Madame Denise Clare Grant, Investment Manager Europe, demeurant à Earls Court Road, London W8 6EB, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Pour la société

ANDERSEN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 53, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38179/501/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

SHC (CHAMPS ELYSEES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.284.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 24 janvier 2002

L'associé unique a décidé de prendre les résolutions suivantes avec effet au 31 décembre 2001 conformément à la loi du 1er août 2001 relative à la conversion en Euro au 1er janvier 2002:

- 1. Annulation de la valeur nominale des cent (100) parts sociales émises par la société.
- 2. Conversion de la devise du capital social du franc luxembourgeois en Euro, le présent capital social d'un montant de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) étant converti en un montant de douze mille trois cent quatrevingt-quatorze Euro et soixante-sept Cents (EUR 12.394,67).
- 3. Augmentation du capital social à concurrence de trente-trois Cents (EUR 0,33) par capitalisation partielle de la réserve légale, preuve de la disponibilité de la réserve ayant été donnée par un bilan de la Société en date du 31 décembre 2001, pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euro et soixante-sept Cents (EUR 12.394,67) à douze mille trois cent quatre-vingt-quinze Euro (EUR 12.395,-).
- 4. Rétablissement de la valeur nominale des parts sociales à cent vingt-trois Euro et quatre-vingt-quinze Cents (EUR 123,95).
 - 5. Modification consécutive de l'article cinq des Statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quinze Euro (EUR 12.395,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois Euro et quatre-vingt-quinze Cents (EUR 123,95) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Pour la société

ANDERSEN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 53, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38176/501/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

SHC (CHAMPS ELYSEES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.284.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2002

L'associé unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- 1. Accepter la démission de Monsieur Procopis en qualité de gérant de la société avec effet au 31 mars 2001 et lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission.
 - 2. Nommer avec effet immédiat en qualité de nouveaux gérants de la société:
- Monsieur Laurence Geller, Chief Executive Officer, demeurant à 2333 North Cleveland, Chicago, Illinois 60614, USA;
 - Madame Christine Richter, Finance Manager, demeurant 9 Meldon Close, London SW6 2AQ, United Kingdom;
- Madame Denise Clare Grant, Investment Manager Europe, demeurant à Earls Court Road, London W8 6EB, United Kingdom.
 - 3. La durée du mandat des gérants est illimitée.

En conséquence, le conseil de gérance de la société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Laurence Geller, Chief Executive Officer, demeurant à 2333 North Cleveland, Chicago, Illinois 60614, USA:
 - Madame Christine Richter, Finance Manager, demeurant 9 Meldon Close, London SW6 2AQ, United Kingdom;
- Madame Denise Clare Grant, Investment Manager Europe, demeurant à Earls Court Road, London W8 6EB, United Kingdom

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Pour la société

ANDERSEN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 53, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38182/501/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

SHC ST. ERMIN'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.285.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2002

L'associé unique a décidé de prendre les résolutions suivantes avec effet au 31 décembre 2001 conformément à la loi du 1^{er} août 2001 relative à la conversion en Euro au 1^{er} janvier 2002:

- 1. Annulation de la valeur nominale des cent (100) parts sociales émises par la société.
- 2. Conversion de la devise du capital social du franc luxembourgeois en Euro, le présent capital social d'un montant de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) étant converti en un montant de douze mille trois cent quatrevingt-quatorze Euro et soixante-sept Cents (EUR 12.394,67).
- 3. Augmentation du capital social à concurrence de trente-trois Cents (EUR 0,33) par capitalisation partielle de la réserve légale, preuve de la disponibilité de la réserve ayant été donnée par un bilan de la Société en date du 31 décembre 2001, pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euro et soixante-sept Cents (EUR 12.394,67) à douze mille trois cent quatre-vingt-quinze Euro (EUR 12.395,-).
- 4. Rétablissement de la valeur nominale des parts sociales à cent vingt-trois Euro et quatre-vingt-quinze Cents (EUR 123,95).
 - 5. Modification consécutive de l'article cinq des Statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quinze Euro (EUR 12.395,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois Euro et quatre-vingt-quinze Cents (EUR 123,95) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Pour la société

ANDERSEN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 53, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38177/501/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

SHC ST. ERMIN'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.285.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2002

L'associé unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- 1. Accepter la démission de Monsieur Procopis en qualité de gérant de la société avec effet au 31 mars 2001 et lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission.
 - 2. Nommer avec effet immédiat en qualité de nouveaux gérants de la société:
- Monsieur Laurence Geller, Chief Executive Officer, demeurant à 2333 North Cleveland, Chicago, Illinois 60614, USA;
 - Madame Christine Richter, Finance Manager, demeurant 9 Meldon Close, London SW6 2AQ, United Kingdom;
- Madame Denise Clare Grant, Investment Manager Europe, demeurant à Earls Court Road, London W8 6EB, United Kingdom.
 - 3. La durée du mandat des gérants est illimitée.

En conséquence, le conseil de gérance de la société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Laurence Geller, Chief Executive Officer, demeurant à 2333 North Cleveland, Chicago, Illinois 60614, USA:
 - Madame Christine Richter, Finance Manager, demeurant 9 Meldon Close, London SW6 2AQ, United Kingdom;
- Madame Denise Clare Grant, Investment Manager Europe, demeurant à Earls Court Road, London W8 6EB, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Pour la société

ANDERSEN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 53, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38178/501/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

PwC CONSULTING INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the sixteenth of May. Before Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

PwC CONSULTING SCA, a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

represented by Mr Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 8, 2002.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the sole shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of Incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of PwC CONSULTING INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is to operate, directly or indirectly, through Luxembourg and/or foreign companies and/or undertakings, a management consulting and technology services business.

The object of the Company includes the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign companies and/or undertakings, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its participations and of its asset portfolio.

The Company may carry on any commercial, financial and/or industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public, relating, directly or indirectly, to the operation of management consulting and technology services business. The Company may participate directly and/or indirectly in the establishment and development of any financial, industrial and/or commercial companies and/or undertakings in Luxembourg and/or abroad. It may render every assistance to the companies and/or undertakings forming part of the group of the Company, whether of a financial nature or not, such as, without limitation, the granting of loans or advances, providing guarantees or other forms of assistance. The Company may borrow in any form and issue bonds and notes whether or not convertible or exchangeable in shares of the Company or into shares of other companies.

The Company may enter into and perform under global alliances, marketing arrangements and any other contracts aimed at promoting and furthering the development and the operation of a management consulting and technology services group, including but not limited to actions involving or relating to staff of any and all companies and/or undertakings forming part of the group of the Company.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders voting in accordance with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital. The issued capital of the Company is set at thirteen thousand United State dollars (USD 13,000) divided into five hundred and twenty (520) shares, with a nominal value of twenty-five United State dollars (USD 25) each, all of which are fully paid up.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

- **Art. 7. Increase and reduction of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.
- **Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III.- Board of Managers, Statutory Auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed by a board of managers (referred to as the «Board of Directors») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the board of directors and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

- **Art. 12. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the sole shareholder or the shareholders are in the competence of the Board of Directors.
- **Art. 13. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.
- Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company

has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the shareholders at the next vote in writing or to the next general meeting of shareholders.

- **Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.
- **Art. 16. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

Chapter IV.- Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Directors to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Directors, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Directors by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Directors.

Chapter V.- Financial Year, Distribution of Profits

- Art. 20. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of July in every year and ends on the last day of June the following year.
- **Art. 21. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed	Number	Amount
	capital	of shares	paid-in
PwC CONSULTING SCA	13,000 USD	520	13,000 USD
Total:	13,000 USD	520	13,000 USD

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

For the purpose of registration, the corporate capital of USD 13,000, is valued at EUR 14,207.65.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of June 2002.

Extraordinary general meeting

The above-named party, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, he has passed the following resolutions:

- 1. Resolved to elect the following as Directors (managers) for a period ending at the annual general meeting to be held in 2002:
- Mr Joseph Frank Brown, certified public accountant, PricewaterhouseCoopers, 1177 Avenue of the Americas, New York, NY 10036, United States of America.
- Mr Thomas Alan Leipzig, certified public accountant, PricewaterhouseCoopers, 1177 Avenue of the Americas, New York, NY 10036, United States of America.
 - Mr Ronald Hauben, Attorney, 1301 Avenue of the Americas, New York, NY 10019, United States of America.
- 2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting to be held in 2002:

DELOITTE & TOUCHE FIDUCIAIRE S.A., 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

3. The registered office shall be at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte anglais:

L'an deux mille deux, le seize mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

PwC CONSULTING SCA, une société de droit luxembourgeois, avec siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

représentée par Monsieur Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 8 mai 2002.

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les présents statuts d'une société qu'il déclare vouloir constituer:

Chapitre Ier.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1er. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi su 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination PwC CONSULTING INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'opérer, directement ou indirectement, par les sociétés et/ou entités luxembourgeoises et/ou étrangères, des activités de consultance de gestion et de services de technologie.

L'objet de la Société inclus la détention de participations, sous toutes formes, dans des sociétés et/ou entités luxembourgeoises et/ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, instruments de dette, bons de caisse et autres valeurs mobilières de toute sorte, ainsi que la détention, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ses participations et de son portefeuille.

La Société peut exercer toute activité commerciale, financière et/ou industrielle ou maintenir des établissements ouverts au public, en relation, directement ou indirectement, avec les activités de consultance de gestion et de services de technologie. La Société peut participer directement et/ou indirectement à l'établissement et au développement de toutes entreprises et/ou entités commerciales, industrielles et/ou financières, luxembourgeoises et/ou étrangères. La Société peut leur rendre toute assistance à des sociétés et/ou entités qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, que ce soit de nature financière ou non, telle que, mais sans limitation, l'octroi de prêts ou d'avances, de garanties en leur faveur ou toute autre forme d'assistance. La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des obligations et bons de caisse, convertibles ou non en actions de la Société ou d'autres sociétés.

La Société peut entrer et participer à des alliances globales et arrangements de commercialisation et tous autres contrats dont le but est de promouvoir le développement et le fonctionnement d'un, groupe poursuivant des activités de consultance de gestion et de services de technologie, y non exclusivement inclus des actions visant ou impliquant les employés de toutes sociétés et/ou entités faisant partie du groupe de la Société.

En général, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de supervision et effectuer toute opération, qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II.- Capital, Actions

- Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à treize mille dollars des Etats Unis (USD 13.000) divisé en cinq cent vingt (520) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats Unis (USD 25), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.
- Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne

peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cession ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

- Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.
- Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III.- Conseil de gérance, Ccommissaire aux comptes

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est administrée par un conseil de gérance (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des associés.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

- Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.
- Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires cidessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, auto-

matiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

- Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjoint de deux Administrateurs, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.
- Art. 16. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Administrateurs aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil d'Administration, ou à défaut, par le ou les commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associées en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil d'Administration en vertu de la loi ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil d'Administration.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et finit le dernier jour de juin de l'année suivante.
- Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tous associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associés	Capital	Nombre	Libération
	souscrit	d'actions	
PwC CONSULTING SCA	13.000 USD	520 parts sociales	13.000 USD
Total:	13.000 USD	520 parts sociales	13.000 USD

La preuve de ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coû

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500 EUR).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de USD 13.000 est évalué à EUR 14.207,65.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le dernier jour de juin 2002.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital social souscrit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1. Décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs (gérants) pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2002:
- Monsieur Joseph Frank Brown, certified public accountant, PricewaterhouseCoopers, 1177 Avenue of the Americas, New York, NY 10036, United States of America.
- Monsieur Thomas Alan Leipzig, certified public accountant, PricewaterhouseCoopers, 1177 Avenue of the Americas, New York, NY 10036, United States of America.
 - Monsieur Ronald Hauben, Attorney, 1301 Avenue of the Americas, New York, NY 10019, United States of America.
- 2. Décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires indépendants et décide de nommer la personne suivante pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2002:

DELOITTE & TOUCHE FIDUCIAIRE S.A., 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

3. Le siège social est fixé à Luxembourg, au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2002, vol. 135S, fol. 45, case 2. – Reçu 142,48 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 mai 2002.

G. Lecuit.

(38219/220/495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

SALAMANDRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 53.512.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

SALAMANDRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38071/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

ARB LUX, ART REPARATIONS BETON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.

STATUTS

L'an deux mille deux, le trente avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu

- 1.- Madame Véronique Caeyenberghs, graphiste industrielle, demeurant à B-4870 Trooz, 2, rue Grihanster,
- 2.- Monsieur Yusuf Ozkan, gérant de société, demeurant à B-Awans, 17, rue Jean Wolder.
- 3.- Monsieur Daniel Galle, peintre en bâtiment, demeurant à B-4800 Verviers, cité Cardinal Cardijn, 7,
- 4.- Monsieur Thierry Esposito, peintre, demeurant à F-57070 Metz, 5, rue des Pins.
- 5.- Monsieur Tacettin Yuksek, demeurant à B-Liège, 37, rue St Léonard

Lesquels comparants, ès-qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

- Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: ART REPARATIONS BETON, S.à r.l., en abrégé ARB LUX, S.à r.l.
 - Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Mondercange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de peinture en bâtiment et de décoration, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euro (EUR 12.400,-) divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euro (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.
 - Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

- Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

- Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 13.- L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.
- Art. 14.- Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

- Art. 15.- En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.
- Art. 16.- En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2002.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1 Madame Véronique Caeyenberghs, prénommée,	20	parts
2 Monsieur Yusuf Ozkan, prénommé,	28	parts
3 Monsieur Daniel Galle, prénommé,	20	parts
4 Monsieur Thierry Esposito, prénommé,	28	parts
5 Monsieur Tacettin Yuksek, prénommé	28	parts
Total: cent vingt quatre parts	124	parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euro (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euro (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Daniel Galle, prénommé.
- 2. Sont nommés gérants administratifs de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Yusuf Ozkan, prénommé et Monsieur Thierry Esposito, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique avec un des gérants administratifs. Ils peuvent conférer des pouvoirs à un tiers.

- 2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:
- L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Caeyenberghs, Y. Ozkan, D. Galle, T. Esposito, T. Yuksek, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 11CS, fol. 95, case 2. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 mai 2002.

P. Bettingen.

(38209/202/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

SAGITTAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 53.597.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

SAGITTAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38072/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

PONTOCHO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 43.078.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

PONTOCHO HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38073/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

SIRANSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 56.254.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 mai 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 38.112,25 (trente-huit mille cent douze euros et vingt-cinq cents) avec effet au 1er janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital social est fixé à trente-huit mille cent douze euros et vingt-cinq cents (EUR 38.112,25) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38121/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

LANGDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 55.197.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme LANGDON S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38074/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

TruSecure LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

STATUTES

In the year two thousand two, on the thirtieth of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

TruSecure HOLDING INTERNATIONAL AVV, having its registered office at Lloyd G. Smith Boulevard 162, Aruba, here represented by Mrs Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg and by Miss Séverine Canova, lawyer, residing in Metz (France),

by virtue of a proxy established on April 25, 2002.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

- Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.
- **Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name TruSecure LUXEMBOURG, S.à r.l.
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at eighteen thousand five hundred euro (18,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and eighty-five euro (185.- EUR) each.

The authorised share capital of the Company is fixed at one hundred and eighty-five thousand euro (185,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares of one hundred and eighty-five euro (185.- EUR) each.

The board of managers is authorised, during a period of five years, from the date of publication of the present articles, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may only be subscribed and issued without an issue premium.

The board of managers is specially authorised to issue up to nine hundred (900) additional Shares. The existing share-holders shall hereby expressely waive their preferential rights to the benefit of the other existing shareholders. The board of managers may delegate to any duly authorised managers or officer of the Company, or to any other duly au-

thorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.
- **Art. 12.** The Company is managed by at least two managers. The managers will constitute a board of managers. The managers need not to be partners. The managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. Managers may vote by letter, telegram, telex, telefax or by any written means.

- **Art. 13.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2002.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Liberation

The share quotas have been subscribed by TruSecure HOLDING INTERNATIONAL AVV, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of eighteen thousand five hundred euro (18,500.-EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (1,100.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by:

Managers A

- Mr James Murphy, Chief Financial Officer, TruSecure CORPORATION, residing in Suite 500, 13650 Dulles Technology Drive, Herndon, Virginia 20171,
- Mr Edward Lenker, Vice President Finance & Controller, TruSecure CORPORATION, residing in Suite 500, 13650 Dulles Technology Drive, Herndon, Virginia 20171.

Manager B

T.C.G. GESTION S.A., Luxembourg.

The duration of their mandates is unlimited.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

TruSecure HOLDING INTERNATIONAL AVV, ayant son siège social à Lloyd G. Smith Boulevard 162, Aruba, ici représentée par Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg, et par Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant à Metz (France), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 avril 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination TruSecure LUXEMBOURG, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent quatre-vingt-cinq euros (185,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la société est fixé à cent quatre-vingt-cinq mille euros (185.000,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales de cent quatre-vingt-cinq euros (185,- EUR) chacune.

Le conseil de gérance est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital ne peuvent être souscrites et émises que sans prime d'émission.

Le conseil de gérance est spécialement autorisé à émettre jusqu'à neuf cents (900) parts sociales nouvelles. Les associés existants renonceront expressément à leur droit de souscription préférentiel au bénéfice des autres actionnaires existants.

Le conseil de gérance peut déléguer tout administrateur ou directeur, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des parts représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par au moins deux gérants. Les gérants constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, téléfax ou par tout moyen écrit.

- Art. 13. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2002.
- Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par TruSecure HOLDING INTERNATIONAL AVV, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La société est administrée par:

Gérants A:

- Monsieur James Murphy, Chief Financial Officer, TruSecure CORPORATION, demeurant à Suite 500, 13650 Dulles Technology Drive, Herndon, Virginia 20171,
- Monsieur Edward Lenker, Vice President Finance & Controller, TruSecure CORPORATION, demeurant à Suite 500, 13650 Dulles Technology Drive, Herndon, Virginia 20171.

Gérants B:

T.C.G. GESTION S.A., Luxembourg.

La durée de leurs mandats est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ferry, S. Canova, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 135S, fol. 30, case 8. – Reçu 185 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 mai 2002.

G. Lecuit.

(38220/220/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

INVINCIBLE REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 69.521.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

INVINCIBLE REAL ESTATE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38075/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

IMISON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 82.118.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

IMISON INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38076/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

MINICO HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.246.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Signature.

(38114/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

LOUIS XIV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 52.730.

_

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

LOUIS XIV S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38080/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

LGL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 76.069.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

L.G.L. INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38081/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

LA STANGATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 68.779.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

LA STANGATA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38082/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

L'ABBAYE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 58.721.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

L'ABBAYE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38083/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

KAHLO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 84.613.

_

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

KAHLO INVESTMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38084/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

INVESTMENT 23 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 59.633.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

INVESTMENT 23 S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38085/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

INTERNATIONAL TIMBER S.A. INVESTMENT & TRADING, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 59.185.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

INTERNATIONAL TIMBER S.A. INVESTMENT & TRADING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38086/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

INTERNATIONAL PAPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 55.102.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

INTERNATIONAL PAPER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38087/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

INTERBASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 76.132.

_

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

INTERBASE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38088/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

HPT SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 82.692.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

HPT SERVICE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38089/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

GESTIONE MERCANTILE AZIONARIA COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 80.540.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

GESTIONE MERCANTILE AZIONARIA COMMERCIALE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38090/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

HARLINGTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 59.678.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

HARLINGTON S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38091/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

GOLDDUST TRADING CORP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 58.434.

_

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

GOLDDUST TRADING CORP. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38092/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

GAVIGNO'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 62.276.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

GAVIGNO'S S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38093/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

FOUR POINTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 60.052.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

FOUR POINTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38094/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

FLYING TOUCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 79.263.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

FLYING TOUCH S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38095/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

TEXORIENT S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 20.898.

_

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

TEXORIENT S.A. HOLDING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38096/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

STAR OF BETHLEHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 58.749.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

STAR OF BETHLEHEM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38097/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

SOCIETE INTERNATIONALE DE GESTION ET CONTROLE (S.I.G.C.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 82.003.

•

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

SOCIETE INTERNATIONALE DE GESTION ET CONTROLE (S.I.G.C.) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38098/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

S.O.P.A.M. S.A., SOCIETE DE PARTICIPATIONS ET D'ACTIVITES MUSICALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 74.418.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

S.O.P.A.M. S.A., SOCIETE DE PARTICIPATIONS ET D'ACTIVITES MUSICALES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38099/536/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

S.IN.I.T. SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS TECHNIQUES S.A.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 46.253.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 26 août 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 26 juin 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03661/755/15)

Le Conseil d'Administration.

BOCARIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 25.418.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 août 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Divers.

I (03662/795/14)

Le Conseil d'Administration.

UNISEAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 75.180.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 27 août 2002 à 15.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 27 juin 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03663/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SCAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 15.849.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 27 août 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 27 juin 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03664/795/14) Le Conseil d'Administration.

PLAZA TRUST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 46.985.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 28 août 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 28 juin 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03665/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PLOSIBLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 78.944.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 27 août 2002 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 27 juin 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03666/795/14)

Le Conseil d'Administration.

YRENEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 48.318.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 28 août 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 28 juin 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

. I (03667/795/14) Le Conseil d'Administration.

ETABLISSEMENT GENERAL D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 48.915.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 août 2002 à 9.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2001.
- 3. Affectation du résultat.
- 4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
- 5. Divers.

I (03670/806/15)

Le Conseil d'Administration.

HARVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 32.310.

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held, on August 14, 2002 at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2001.
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

- 4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.
- 5. Miscellaneous.

I (03672/795/16) The Board of Directors.

TECANOX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 25.387.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 août 2002 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999, 2000 et 2001.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
- 5. Divers.

I (03673/795/15) Le Conseil d'Administration.

MURRAY UNIVERSAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 8.621.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of MURRAY UNIVERSAL, SICAV will be held at its registered office in Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy on *August 9, 2002* at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

- 1. To hear the Management Report of the Directors and the Report of the Auditor.
- 2. To approve the Statement of Net Assets and the Statement of Changes in Net Assets for the year ended March 31, 2002 and to consider declaration of dividends.
- 3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the year ended March 31, 2002.
- 4. To renew the mandate of the Directors until the next Annual General Meeting of shareholders.
- 5. To renew the mandate of the Auditor until the next Annual General Meeting of shareholders.
- 6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken at the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part at the statutory meeting of August 9, 2002 owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the Company, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, or with the following banks:

- BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg;
- CLYDESDALE BANK LIMITED, 30, Lombard Street, London.

The registered shareholders who would like to be present at the meeting are kindly requested, for organisational purposes, to inform the Company at least five clear days before the meeting (by letter or form of proxy) of their intention to attend.

1 (03764/755/27) The Board of Directors.

GREENFIELD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 25.062.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 août 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Divers.

I (03675/795/14) Le Conseil d'Administration.

DESALLINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 49.195.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 août 2002 à 9.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (03676/534/15)

Le Conseil d'Administration.

ING INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Strassen, 224, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 47.586.

Les actionnaires de ING INTERNATIONAL sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la SICAV qui se tiendra 52, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, le *13 août 2002* à 11.45 heures en vue d'approuver la modification des articles 4, 5, 10, 12, 13 et 27 des statuts de ING INTERNATIONAL.

Plus spécifiquement:

- 1. la proposition d'ajouter un point f) à l'article 12 des statuts a pour but de prévoir la suspension de la VNI ainsi que la suspension des émissions, des rachats et de la conversion des actions lors de restructurations: «La société pourra suspendre (....) la détermination de la valeur nette d'inventaire (....) f) en vue d'établir la parité d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, apport d'actif, scission ou toute opération de restructuration, au sein, par ou dans un ou plusieurs des compartiments de la Société»;
- 2. la modification proposée de l'article 13 a pour but de prévoir la non solidarité des compartiments; en conséquence, le dernier alinéa de cet article sera libellé comme suit: «Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondront que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. Dans les relations des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part»;
- 3. la proposition d'ajouter un alinéa à l'article 10 des statuts afin d'introduire la possibilité de faire des rachats en nature.

Le dépôt des actions au porteur et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences de la BBL, de ING BANK ou du CREDIT EUROPEEN, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour, si les actionnaires qui assistent à la réunion ou y sont représentés forment la moitié au moins du capital social. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée pour le mardi 17 septembre à 11.45 heures. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Les décisions seront prises aux deux tiers des voix présentes ou représentées.

I (03758/755/31) Le Conseil d'administration.

CONVERTER TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 29.847.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 14. August 2002 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen

Tagesordnung:

- 1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars.
- 2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2000 und 2001.
- 3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar.
- 4. Annahme des Rücktritts eines Verwaltungsratsmitglieds und Ernennung seines Nachfolgers.
- 5. Verschiedenes.

I (03682/795/15) Der Verwaltungsrat.

DAMIGIANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 78.258.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 13 août 2002 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2002
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers

I (03721/029/18) Le Conseil d'Administration.

ING/BBL (L) INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 44.873.

ING/BBL (L) RENTA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 29.732.

Les actionnaires de ING/BBL (L) INVEST et de ING/BBL (L) RENTA FUND sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de chacune des SICAV qui se tiendra 52, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, le 13 août 2002, respectivement à 11.00 heures et à 11.30 heures en vue d'approuver la modification des articles suivants:

- 1. Les articles 5, 6, 7, 8, 10, 11, 14 et 25 des statuts de ING/BBL (L) RENTA FUND;
- 2. Les articles 5, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 23 et 27 des statuts de ING/BBL (L) INVEST.

Plus spécifiquement:

- 1. la proposition de changement de l'article 5 des statuts des deux SICAV a pour but de donner au Conseil d'administration pouvoir de décider des opérations de restructurations telles que fusion ou liquidation, sous certaines modalités;
- 2. la proposition d'ajouter un point g) aux articles 10 des statuts de ING/BBL (L) RENTA FUND et 12 des statuts de ING/BBL (L) INVEST a pour but de prévoir la suspension de la VNI ainsi que la suspension des émissions, des rachats et de la conversion des actions, lors de restructurations: «La Société pourra suspendre (....) la détermination de la valeur nette d'inventaire (....) g) en vue d'établir la parité d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, apport d'actif, scission ou toute opération de restructuration, au sein, par ou dans un ou plusieurs des compartiments de la Société»;
- 3. la proposition de remplacer l'avant-dernier alinéa de l'article 11 des statuts de ING/BBL (L) RENTA FUND et 13 des statuts de ING/BBL (L) INVEST a pour but d'introduire la non solidarité des compartiments: «Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondront que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. Dans les relations des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part»;
- 4. la proposition d'ajouter un alinéa à l'article 8 des statuts de ING/BBL (L) RENTA FUND et l'article 10 des statuts de ING/BBL (L) INVEST afin d'introduire la possibilité de faire des rachats en nature.

Concernant le changement de l'article 5 des statuts des deux SICAV tel que mentionné sous le point 1 ci-dessus, les actionnaires qui ne désirent pas approuver ce changement ont la possibilité de demander le rachat sans frais de leurs actions pendant un mois, à partir de la date de l'Assemblée Générale délibérant valablement sur l'ordre du jour.

Le dépôt des actions au porteur et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences de la BBL, de ING BANK ou du CREDIT EUROPEEN, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour, si les actionnaires qui assistent à la réunion ou y sont représentés forment la moitié au moins du capital social. Si le quorum n'est pas atteint dans une ou les deux SICAV concernées, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire de la SICAV concernée sera reconvoquée le mardi 17 septembre à 11.00 heures pour ING/BBL (L) INVEST et à 11.30 heures pour ING/BBL (L) RENTA FUND. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée.

Les décisions seront prises aux deux tiers des voix présentes ou représentées.

I (03757/755/44)

Les Conseils d'administration.

C.I.C.A.C. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 34.145.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 13 août 2002 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

I (03722/029/19) Le Conseil d'Administration.

PAAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 73.644.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 22 novembre 2001 à 15.00 heures

- Décharge spéciale au conseil d'administration et commissaire aux comptes pour la non-tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire à la date statutaire.
 - Approbation des comptes au 31 décembre 2000.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice au 31 décembre 2000.
- Ratification de la cooptation de Madame Patricia Husson en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Marco Rinaudo démissionnaire.
- Nomination des mandats de Madame Patricia Husson, Messieurs Marc Ambroisien, Domenico Surace en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes, et nomination de Monsieur Mathieu Dierstein comme administrateur supplémentaire pour une durée de trois ans. Leur mandat prendra fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 43, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38225/010/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

MARSAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 39.761.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 14 août 2002 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers

I (03723/029/18) Le Conseil d'Administration.

AGORANET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 72.913.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 13 août 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

I (03724/029/19) Le Conseil d'Administration

PERFORMA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 33.407.

1) Notice is hereby given to the shareholders of the Sub-fund PERFORMA FUND HNW PERFORMA EUROPEAN EQUITIES that as of September 1st 2002 the Sub-fund will be managed by the following two managers:

TREND CONCEPT ROBECO INSTITUTIONAL ASSET MANAGEMENT B.V.

Vermoegensverwaltung, GmbH Coolsingel 120 13-15 Otto-von-Guericke-Ring Postbus 973

D-65205 Wiesbaden NL-3000 AZ Rotterdam

2) Notice is hereby given to the shareholders of the Sub-fund PERFORMA FUND HNW PERFORMA US EQUITIES that as of September 1st 2002 the Sub-fund will be managed by the following two managers:

ALLIANCE CAPITAL MANAGEMENT L.P. T. ROWE PRICE ASSOCIATES, INC.

1345 Avenue of the Americas100 East Pratt StreetNew York, NY 10105PO Box 89000USABaltimore, MD 21202

USA

All shareholders of the above mentioned Sub-funds have the right until August 31st to ask for the redemption for their shares without any free, if they do not approve this modification.

The amended Prospectus is available at the registered office of the Company.

(03765/755/22) The Board of Directors.

HELIANDRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 68.414.

Les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, le 14 août 2002 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2002
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers

I (03725/029/18) Le Conseil d'Administration.

JADOF INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 68.417.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, le 14 août 2002 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2002
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers

I (03726/029/18) Le Conseil d'Administration.

UPIFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 55.235.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mai 2001

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Ugo Gussalli Beretta, industriel, demeurant 6, Via Tosio, I-Brescia, Monsieur Pietro Gussalli Beretta, industriel, demeurant 6, Via Tosio, I-Brescia, Monsieur Franco Gussalli Beretta, industriel, demeurant 6, Via Tosio, I-Brescia, Madame Françoise Stamet, maître en droit, demeurant au 7, rue de la Gare, L-8066 Bertrange, Monsieur Carlo Schlesser, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant 72, rue Joseph Peffer, L-2319 Howald, Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007. Le mandat de Commissaire aux Comptes de ERNST & YOUNG, Société Anonyme, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2001.

Certifié sincère et conforme

UPIFRA S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 39, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38139/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

THE EGYPT TRUST FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 55.584.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company at 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg on 20 August 2002 at 4.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

- a. Approval of the management report of the Board of Directors and of the report of the Auditor.
- b. Approval of the annual accounts and appendices and the allocation of the results as at 31 March 2002.
- c. Dividend.
- d. Directors' fees.
- e. Discharge to the Directors for the financial year ended 31 March 2002.
- f. Ratification of the co-optation of Mr Mohamed Hassanein as new Director.
- g. Re-election of the Directors for the new financial year.
- h. Approval of the continuation of the present company structure.
- i. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual Meeting and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting, except for the item h. which requires the majority vote of all shareholders of the Corporation. In this regard, please find attached a letter from the chairman of the Board of Directors.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at the Annual General Meeting has to deposit its shares for August 12, 2002 the latest at the domicile of the Fund or at the following address in Luxembourg:

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

43, boulevard Royal L-2955 Luxembourg

I (03785/755/29)

By order of the Board of Directors.

ISPI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 41.846.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, extraordinairement le lundi 5 août 2002 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes;
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2001, affectation du résultat;
- 3. Décharges aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 4. Nominations Statutaires;
- 5. Divers.
- II (03588/000/16)

TEASE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 66.071.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 août 2002 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Divers.

II (03634/696/14) Le Conseil d'Administration.

STOCKTRADE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 56.012.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 août 2002 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
- 3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 5. Divers.

II (03635/696/15)

Le Conseil d'Administration.

FURLAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 76.505.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held at the registered office on August 7th 2002 at 3.30 p.m. to deliberate on the following agenda:

Agenda:

- 1. Acceptance of the resignation of T.C.G. GESTION S.A. as Director;
- 2. Acceptance of the resignation of LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED as Director;
- 3. Acceptance of the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as Director and Managing Director;
- 4. Discharge to the Directors and the Managing-Director for their services;
- 5. Appointment of three new Directors;
- 6. Acceptance of the resignation of C.A.S. SERVICES S.A. as Statutory Director;
- 7. Discharge to the Statutory Auditor;
- 8. Appointment of a new Statutory Auditor;
- 9. Acceptance of the resignation of CITCO (LUXEMBOURG) S.A. as registered agent;
- 10. Transfer of the registered office of the company;
- 11. Miscellaneous.

In order to attend the Meeting of the company, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the company. The Shareholders who can not attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to arrive not later than five clear days before the Meeting.

II (03643/710/26) The Board of Directors.

SNAPS 34 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 64.365.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

SNAPS 34 S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38100/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimeurie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange